

À la suite de l'entrée en vigueur en février dernier de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*, l'appellation « commission scolaire » est remplacée par « centre de services scolaire ». Ainsi nous sommes devenus le **Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup**.

Certains changements organisationnels sont donc à venir, toutefois les opérations courantes et actions déjà entreprises pour soutenir les écoles et les centres dans leur mission éducative demeurent.

Échéancier

Au plus tard le :

22 septembre 2020 : transmission d'un avis de désignation aux membres du comité de parents

1^{er} septembre 2020 : publication d'un avis sur le site Internet pour les postes de représentants de la communauté

6 octobre 2020 : désignation des membres parents et des membres du personnel

14 octobre 2020 : date limite pour la désignation des représentants de la communauté par le conseil d'administration

15 octobre 2020 : entrée en fonction du conseil d'administration

Le mandat des commissaires ayant pris fin le 8 février 2020, ils sont demeurés en rôle-conseil au directeur général jusqu'au 30 juin dernier. Un [comité consultatif transitoire](#) a été mis en place avant la mise en place du conseil d'administration en octobre 2020.

Composition du futur conseil d'administration

Au début de l'année scolaire 2020, un processus de recrutement et de désignation du futur conseil d'administration s'enclenchera. L'objectif est de combler les 15 sièges disponibles :

- 5 parents d'un élève fréquentant un établissement relevant du CSS et qui sont membres du comité de parents : 1 parent par district ([le territoire du CSS a été découpé en 5 districts](#));
- 5 membres du personnel du CSS désignés par leurs pairs :
 - Un enseignant;
 - Un professionnel non enseignant;
 - Un membre du personnel de soutien;
 - Une direction d'établissement;
 - Un cadre;
- 5 représentants de la communauté domiciliés sur le territoire du CSS :
 - Une personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines;
 - Une personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles;
 - Une personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel;
 - Une personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires;
 - Une personne âgée de 18 à 35 ans;

Un appel de candidatures sera lancé à la rentrée scolaire pour recruter les meilleurs représentants ayant à cœur le monde de l'éducation et plus spécifiquement, les établissements scolaires et leurs élèves de tout notre territoire. Plus d'informations seront communiquées en septembre quant à la procédure.